

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 29

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 17

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

13/03/2024

29 Présents : **Avressieux :** MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet :** Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux :** Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin :** Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire :** Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin :** Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort :** / . **Saint Béron :** Mme VERRIER Muriel, MM. LARDE Alain, PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages :** Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey :** M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel :** M. CEVOZ-MAMI Christian.

03 Pouvoirs : M. ARGOUD Yves à M. PERSON Philippe, M. PUGNOT Bertrand à M. PARAVY Jean-Claude, Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel.

04 Absents : Mme LABBAY Catherine, MM. BILLON Pierre, PERSON Philippe, PICHE Barthélémy.

OBJET: BUDGET ANNEXE ZAE CLOS BOVERY :

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

- Vu le compte administratif 2023,
- Vu la délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2023 au BP 2024,
- Vu la délibération relative aux avances remboursables, subventions d'équilibre et remboursements d'avances pour 2024 des budgets annexes ZAE;
- Vu le projet de Budget Primitif 2024 ;

Il est présenté à l'Assemblée le projet de budget annexe ZAE Clos Boverly pour 2024.

Le projet de budget 2024 s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	EXC/DEF	DEPENSES	RECETTES	EXC/DEF
ZAE Clos Boverly	500.00	500.00	0.00	500.00	500.00	0.00

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

- **APPROUVE** le Budget primitif 2024 du Budget annexe ZAE Clos Boverly ;
- **MANDATE** le Président pour réaliser toutes les démarches nécessaires et signer tous documents utiles.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 04/04/2024,

**Le Président,
Paul REGALLET**

**Le secrétaire de séance,
Georges CAGNIN**